

Procès-verbal de séance

Séance du 14 Mars 2025

L'an 2025 et le 14 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'HEROUARD Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, DORCHY Chantal, HENRARD Stéphanie, PETIT Alice, Mrs : BARBOT Denis, BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre

Excusés : ayant donné procuration : Mme MARGUERITTE Anne à Mme PETIT Alice, M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul

Excusée : Mme LE GALLOU Sylvie

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/03/2025

Date d'affichage : 06/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/03/2025

et publication ou notification du : 18/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. WECH Pierre

1 - Le Procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 20 décembre 2024 est accepté.

2 - Demande de fonds de concours : éclairage église - réf : 2025-001

Afin de mettre en valeur l'intérieur de l'église, le Maire a fait réaliser un devis pour rénover l'éclairage actuel et installer des projecteurs, comme suit :

- 3 projecteurs pour les vitraux,
- 6 projecteurs pour la mise en valeur de l'autel et du rétable,
- 6 projecteurs pour la voûte,
- 4 projecteurs pour l'éclairage d'ambiance.

Les travaux s'élève à un montant de 7 348,50 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant	Financement	Montant	Taux
-----------	---------	-------------	---------	------

	H.T.		H.T.	
Eclairage église	7 348,50	EPN	3 674,25	50 %
		Fonds propres	3 674,25	50 %
TOTAL	7 348,50	TOTAL	7 348,50	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0)

3 - Demande de fonds de concours : remplacement du tracteur Iseki - réf : 2025-002

Après plus 23 ans de service, le tracteur ISEKI qui sert à la coupe des accotements ou des bordures de bois nécessite d'être changé.

Le maire présente le devis de l'entreprise Saint-Etienne Motoculture à Boos pour un montant de 28 866,66 €, comprenant un tracteur et un broyeur.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Achat d'un tracteur et d'un broyeur	28 866,66	EPN	14 433,33	50 %
		Fonds propres	14 433,33	50 %
TOTAL	28 866,66	TOTAL	28 866,66	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Une étude des besoins sera menée pour définir le matériel le plus approprié.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0)

4 - Demande de fonds de concours : aménagement entrée du cimetière - réf : 2025-003

Dans la continuité de l'aménagement du cimetière, et suite à la réalisation d'un parking, le maire propose au conseil l'aménagement de l'entrée du cimetière.

La Société Damvillaise de Travaux Publics est venue faire une étude, et propose la mise en place d'un géotextile anti-contaminant (utilisé pour ses fonctions de filtration, de protection, de drainage et de renforcement), la mise en œuvre d'un enrobé et la création d'une noue infiltrante.

Grace à ce système, l'eau sera amenée dans l'ouvrage pour y être stockée, avant d'être infiltrée naturellement dans le sol. Ainsi, l'eau est restituée à son cycle naturel.

Les travaux s'élèvent à 29 995,00 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Aménagement de l'entrée du cimetière	29 995,00	EPN	14 997,50	50 %
		Fonds propres	14 997,50	50 %
TOTAL	29 995,00	TOTAL	29 995,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0)

5 - Demande de fonds de concours : réaménagement de la salle des fêtes - réf : 2025-004

L'adjointe au Maire présente un projet de réaménagement de la salle des fêtes :

Contexte : la salle des fêtes de la commune, d'une capacité de 140 personnes, occupe une place centrale dans la vie locale. Actuellement, elle est utilisée pour des événements familiaux (mariages, anniversaires, baptêmes...), mais son état actuel limite son attractivité et sa polyvalence.

L'objectif de ce projet est de moderniser cette salle afin de diversifier ses usages et de la rendre adaptée aux besoins actuels. Il s'agit notamment de permettre l'accueil de nouvelles activités telles que des représentations de théâtre amateur, des spectacles, des conférences, des ateliers et autres activités.

Le projet est structuré en deux phases complémentaires :

3. Modernisation et réaménagement de la salle et de la scène.
4. Renouvellement du mobilier et optimisation du stockage.

Budget Prévisionnel

Modernisation et Réaménagement

- Ces travaux seront réalisés par l'employé communal pour un nombre d'heures estimé de 150H
- Achats des matériaux 2 964,86€ HT 3 557,84€ TTC
 - Remplacement des dalles de plafond
 - Peinture des soubassements
 - Réaménagement de la scène
 - Création des coulisses
- Décor de fond 66,05€ HT 79,27€ TTC
- Rideaux et rails 2 860,90€ HT 3 433,08€ TTC

Mobilier et Stockage

- Renouvellement des 150 chaises 3 988,50 € HT 4 786,20 € TTC
- Achat et aménagement

du container maritime	13 599,60€ HT	16 319,52€ TTC
Montant Total du projet	23 479,91€ HT	28 175,90€ TTC

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Réaménagement de la salle des fêtes	23 479,91	EPN	11 739,95	50 %
		Fonds propres	11 739,96	50 %
TOTAL	23 479,91	TOTAL	23 479,91	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

6 -Vote des subventions communales - réf : 2025-005

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, le maire propose une révision du montant des subventions, comme suit :

- les associations sportives : 20 € par licencié de la commune (au lieu de 19,50 €) ;
- les CFA : 92 € par élève de la commune (au lieu de 90 €) ;
- école Immaculée de Damville : 245 € par élève de la commune (au lieu de 240 €) ;
- pour les autres associations : voir le tableau joint à la délibération.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0)

7 - Tarif de la salle des fêtes - réf : 2025-006

Le maire propose la révision des tarifs de la salle des fêtes comme suit :

	Depuis le 01/05/2024	Au 01/05/2025
Location de la salle		
une journée en semaine (hors férié)	173 €	173 €
un jour férié	236 €	236 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants de la commune	305 €	310 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants hors commune	515 €;	520 €
pour les associations communales	Gratuité 4 fois/an	Gratuité 4 fois/an
Participation énergie		
électricité	1,00 €/kwh	1,00 €/kwh
gaz	1,50 € m ³	1,50 m ³

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Lotissement au Bourg** : Le Maire et ses 2 adjoints ont rencontré 2 personnes de la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte AGIRE d'Evreux afin d'évoquer l'évolution du projet de lotissement au Bourg.

En effet, le promoteur initial rencontre des difficultés à vendre les lots.

Ce nouveau projet permettrait à des personnes qui ont des ressources trop faibles pour un loyer dans le privé, de se loger à moindre coût.

L'objectif pour la commune est d'accueillir des familles. Ainsi leurs enfants pourront s'inscrire à l'école primaire. Ils augmenteront les effectifs, et éviteront une potentielle fermeture de classe.

- Protection sociale complémentaire : dispositif de mutuelle santé

A l'instar de la prévoyance maintien de salaire, mise en place depuis le 01/01/2025 ; l'obligation de mise en place d'un dispositif de mutuelle santé auprès des agents devra intervenir le 01/01/2026.

Pour rappel, la mutuelle santé permet aux agents le remboursement des médicaments, soins médicaux, hospitalisation...

Afin de préparer le projet de délibération qui doit être déposé pour avis auprès du Comité Social Territorial, le conseil doit choisir entre ces 3 options :

1 - La Labellisation : les agents choisissent individuellement leur contrat parmi une liste de contrats labellisés.

2 - L'adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion avec MUTAME & PLUS.

3 - Le lancement d'une consultation pour établir une convention de participation propre à notre collectivité.

Une fois le choix établi, la mairie devra participer financièrement à la mutuelle santé, pour un montant minimum de 15 € net, par mois et par agent ayant souscrit.

- Est-ce que le taux de la taxe foncière va augmenter ? Non.

- Qu'en est-il du projet de déchetterie sur la zone artisanale ? L'appel d'offres est fini.

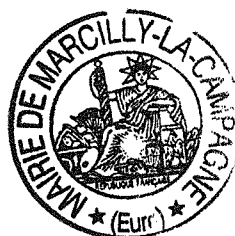
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 11 avril à 18h30.

Séance levée à 20h48

En mairie, le 04/04/2025

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD

5



Le Secrétaire
Pierre WECH